

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2207

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Voies lyonnaises - Approbation de conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage (CTMO) avec la Ville de Lyon - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme en dépenses et en recettes

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2207**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Voies Lyonnaises - Approbation de conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage (CTMO) avec la Ville de Lyon - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme en dépenses et en recettes

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

La Métropole de Lyon porte une ambition forte en matière d'infrastructure cyclable, traduite lors du vote de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 le 25 janvier 2021, avec, notamment, la mise en œuvre des Voies Lyonnaises.

I - Contexte et objectifs

En 2030, 13 lignes pour un total de 355 km d'infrastructure desserviront 49 communes de la Métropole.

Ces infrastructures confortables, sécurisées, lisibles et directes répondent à l'objectif métropolitain de multiplier par trois d'ici à 2026 le nombre de déplacements à vélo par rapport à 2020.

II - Avancement

Les précédentes autorisations de programme votées pour la réalisation des Voies Lyonnaises, totalisant 45 580 000 € TTC en dépenses et 475 000 € en recettes pour le budget principal et 3 250 000 € HT en dépenses pour le budget annexe de l'assainissement, ont permis l'engagement des nombreuses études et des 1^{ers} travaux sur les axes suivants :

- ligne 1 : avenue de Grande-Bretagne - quai de Serbie - quai Sarraill - quai Augagneur et quai Claude Bernard à Lyon,
- ligne 2 : boulevard Stalingrad, rue Waldeck Rousseau, boulevard Vivier Merle et boulevard des Tchécoslovaques à Villeurbanne et Lyon,
- ligne 3 : quai de Charézieux à Saint-Romain-au-Mont-d'Or et Collonges-au-Mont-d'Or, quai de la Libération et quai Pierre Sémard à La Mulatière, quai Rozenberg et avenue Anatole France à Givors,
- ligne 5 : boulevard des Droits de l'Homme et avenue Charles de Gaulle, à Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu, Chassieu et Bron,
- ligne 6 : expérimentations,
- ligne 7 : giratoire Charles de Gaulle à Rillieux-la-Pape,
- ligne 8 : rue de Lyon et ancienne nationale 7 à la Tour-de-Salvagny et Dardilly,
- ligne 11 : route de Lyon à Chassieu.

En parallèle, SYTRAL Mobilités a démarré les travaux des lignes de tramway T6, T9 et T10 qui comportent des sections des Voies Lyonnaises n° 1, 5 et 11 à Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Lyon 3ème et Lyon 7ème.

En 2024, les études et concertations se poursuivront et les travaux débiteront sur les axes suivants :

- ligne 1 : avenue Einstein et boulevard du 11 Novembre 1918 à Villeurbanne,
- ligne 2 : avenue Berthelot, boulevard des Etats-Unis, avenue Viviani, avenue Jules Guesde, ancienne route d'Heyrieux, boulevard du Stade et avenue Charles de Gaulle à Lyon, Vénissieux et Saint-Priest,
- ligne 3 : route de Trévoux, avenue Sadi Carnot, rue Barrée, quai Armand Barbès et avenue Jean Christophe à Genay et Neuville-sur-Saône, quai Général de Gaulle et avenue Henri Barbusse à Albigny-sur-Saône, quai de la Jonchère et quai d'Illhaeusern à Collonges-au-Mont-d'Or, quai Hippolyte Jaÿr, quai Chauveau, quai Pierre Scize, quai de Bondy, quai Romain Rolland et quai Fulchiron à Lyon 9ème et Lyon 5ème, avenue Jean Jaurès à Oullins-Pierre-Bénite, boulevard de l'Europe et chemin du barrage à Pierre-Bénite,
- ligne 4 : anciennes RD306 et nationale 6, avenue Général de Gaulle, avenue de Montlouis, boulevard de la République, avenue de Lanessan et avenue du 25^{ème} Régiment des Tirailleurs Sénégalais à Lissieu, Domartin, Dardilly, Limonest, Champagne-au-Mont-d'Or et Lyon 9ème, cours André Philip et rue Francis de Pressensé à Villeurbanne,
- ligne 5 : rue Niels Bohr à Villeurbanne, rue Marietton à Lyon,
- ligne 7 : route du Mas Rillier, rue Ampère, avenue des Combattants en Afrique du nord 1952-1962, avenue de l'Hippodrome, avenue Général Leclerc, chemin Petit, chemin du Penthod, boulevard des Canuts et montée de la Boucle à Rillieux-la-Pape, Caluire-et-Cuire et Lyon, rue Garibaldi, rue Duvivier, route de Vienne et avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème, Lyon 8ème, Vénissieux et Saint-Fons, route de Lyon à Feyzin,
- ligne 8 : route de Paris, boulevard du Valvert, chemin du Vallon, chemin de la Vernique, avenue Vincent Serre à Tassin-la-Demi-Lune, Écully et Lyon 9ème, avenue Pierre Mendès France, boulevard de l'Université, rue Langevin, cours du Professeur Jean Bernard à Bron et Saint-Priest,
- ligne 10 : améliorations de la piste cyclable le long de T3 à Meyzieu, Décines-Charpieu, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne et Lyon 3ème,
- ligne 11 : rue de Bonnel à Lyon 3ème.

De plus, les travaux suivants démarreront dans le cadre des projets inscrits à la PPI :

- ligne 7 : rue Garibaldi à Lyon 7ème et boulevard Yves Farges à Saint-Fons et Vénissieux,
- ligne 8 : route de Paris à Charbonnières-les-Bains et Tassin-la-Demi-Lune.

En parallèle, SYTRAL Mobilités démarrera les travaux du bus à haut niveau de service entre Part-Dieu et Sept Chemins et de la ligne de l'Est lyonnais qui comporte une section de la Voie lyonnaise n° 11 à Chassieu, Bron, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne et Lyon 3ème.

À fin 2024, sous réserve du bon aboutissement des procédures règlementaires en cours, plus de 150 km de Voies lyonnaises seront ainsi en cours de réalisation ou livrés.

En amont de ces travaux, les réseaux d'assainissement en mauvais état seront entretenus, notamment sur les axes suivants :

- ligne 2 : boulevard des Tchécoslovaques à Lyon 3ème,
- ligne 3 : boulevard de l'Europe à Oullins-Pierre-Bénite,
- ligne 4 : avenue Charles de Gaulle, avenue de Lanessan, avenue 25^{ème} Régiment des Tirailleurs Sénégalais à Champagne-au-Mont-d'Or et Lyon 9ème, et montée de la Boucle à Caluire-et-Cuire et Lyon 4ème,
- ligne 8 : ancienne route nationale 7 à Dardilly, route de Paris à Tassin-la-Demi-Lune, avenue Barthélemy Buyer à Lyon 5ème et Lyon 9ème.

III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme en dépenses

Une autorisation de programme pour ces projets a déjà été mise en place *via* l'autorisation de programme études pour 580 000 € TTC au budget principal.

Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme étude et travaux a été approuvée par délibération du Conseil n° 2021-0566 du 21 juin 2021, à hauteur de 10 000 000 € TTC au budget principal.

Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme étude et travaux a été votée par délibération du Conseil n° 2022-1236 du 26 septembre 2022, à hauteur de 35 000 000 € TTC en dépenses sur le

budget principal et de 3 250 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement.

Il est proposé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme en dépenses afin de permettre la poursuite des études de conception et travaux des 12 lignes du mandat ainsi que des réhabilitations des réseaux d'assainissement vétustes concernés par les projets.

Le besoin est estimé à :

- 84 780 000 € TTC à charge du budget principal pour les aménagements de l'espace public,
- 5 642 000 € HT à charge du budget annexe de l'assainissement pour les interventions sur les réseaux d'assainissement.

IV - Subvention fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

Dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, l'État a témoigné de son plein soutien à la création des Voies lyonnaises. Le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires a retenu quatre projets comme mesure d'accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilité et décidé de l'attribution des subventions suivantes pour un total de 4,95 M€ :

- Voie lyonnaise n° 1 sur le quai Sarraill et le quai Augagneur à Lyon : 1,05 M€,
- Voie lyonnaise n° 2 sur le boulevard des Tchécoslovaques à Lyon : 1,05 M€,
- Voie lyonnaise n° 3 sur le quai Fulchiron, le quai Romain Rolland, le quai de Bondy, le quai Pierre Scize et le quai Chauveau à Lyon : 1,05 M€,
- Voie lyonnaise n° 7 sur l'avenue Général Leclerc, le chemin Petit, le chemin du Penthod, le boulevard des Canuts et la montée de la Boucle à Caluire-et-Cuire et Lyon : 1,05 M€,
- Voie lyonnaise n° 8 sur l'avenue Barthélémy Buyer à Lyon : 0,75 M€.

Il est donc proposé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme en recettes pour 4,95 M€.

V - CTMO avec la Ville de Lyon

Les projets menés dans le cadre des Voies lyonnaises relèvent de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions du livre IV du code de la commande publique :

- la Métropole au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voirie, d'espaces piétonniers et des places publiques,
- la Ville de Lyon au titre de ses compétences en matière d'espaces verts, d'arrosage, d'éclairage public et de vidéoprotection.

Compte tenu des liens existant entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication, notamment technique, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article L 2422-12 du code de la commande publique, que les lignes 2, 3 centre et 7 sud seraient réalisées par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.

La Ville de Lyon transfère sa maîtrise d'ouvrage à la Métropole dans les domaines de compétences suivants :

- les espaces verts et l'arrosage automatique,
- l'éclairage public des espaces publics (y compris les travaux électriques),
- le génie civil de la vidéoprotection.

La répartition du financement entre la Métropole et la Ville de Lyon intervient comme suit :

	Dépenses portées par la Métropole sur ouvrages de compétence Ville de Lyon (en € TTC)
Voie lyonnaise n° 2	1 432 000
Voie lyonnaise n° 3	1 074 625
Voie lyonnaise n° 7	223 125
Total	2 729 750

Les dépenses à la charge de la Ville de Lyon s'élèvent ainsi à 2 729 750 € TTC. Ce budget intègre une

quote-part des frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre et les travaux relevant de la compétence de la Ville.

La Ville de Lyon procédera aux versements de ses contributions selon l'avancement suivant :

- 30 % à la date de signature de chaque convention,
- jusqu'à concurrence de 50 % maximum en fonction de l'avancement des travaux,
- le solde, soit 20 %, à la réception définitive des travaux ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la poursuite de la création des Voies lyonnaises,
- b) - les CTMO à conclure avec la Ville de Lyon pour les Voies lyonnaises n° 2, 3 et 7.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 90 422 000 € en dépenses et de 7 679 750 € en recettes à la charge :

- du budget principal pour un montant de 84 780 000 € TTC en dépenses et de 7 679 750 € en recettes, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 22 250 000 € TTC en dépenses en 2024 et 2 303 925 € en recettes en 2024,
- . 62 030 000 € TTC en dépenses en 2025 et 4 010 950 € en recettes en 2025,
- . 500 000 € TTC en dépenses en 2026 et 818 925 € en recettes en 2026,
- . 545 950 € TTC en recettes en 2029,

sur l'opération n° 0P09O9429 ;

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 5 642 000 € HT en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 2 930 000 € HT en dépenses en 2024,
- . 2 712 000 € HT en dépenses en 2025,

sur l'opération n° 2P09O9429.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 130 360 000 € TTC en dépenses et à 8 154 750 € en recettes pour le budget principal, et à 8 892 000 € HT en dépenses pour le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-316679-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
